

CAP Lutherie

Certificat d'aptitude professionnelle

Niveau CAP, BEP

Niveau européen 3 : Savoirs couvrant des faits,
principes, concepts généraux

[Code Certif Info N°21465]



Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

Sans lui, pas d'harmonie, car de son talent dépend la sonorité du violon, ainsi que des autres instruments du quatuor (alto, violoncelle et contrebasse) et des guitares.

Objectif

Les titulaires d'un CAP de facture instrumentale sont des ouvriers spécialisés chargés de la fabrication, de la réparation et de l'entretien de l'instrument correspondant à leur spécialité. Leur formation leur permet de sélectionner les meilleurs matériaux, de mettre en oeuvre les procédés de fabrication les plus adaptés, de régler les machines, d'exécuter les opérations de fabrication et de vérification des résultats, d'évaluer et d'assurer l'entretien des instruments. Ils possèdent également les connaissances musicales et musicologiques indispensables à l'exercice de leur activité.

Parmi eux, le luthier fabrique, répare et entretient les violons et les autres instruments du quatuor (alto, violoncelle et contrebasse), ainsi que les guitares.

Programme

Le titulaire du CAP lutherie doit être capable, en technologie et histoire de l'art :

- de lire un dossier technique pouvant comprendre des plans, des dessins, une nomenclature, des fiches techniques ;
- de décoder les dessins, échelles et codes graphiques ;
- d'identifier les volumes et les surfaces ;
- de connaître les différentes phases d'exécution d'un violon et sa chronologie, ainsi que l'outillage à utiliser ;
- de différencier les matières d'oeuvre, les bois divers et leurs caractéristiques ;
- de savoir comment se déroule l'abattage, le séchage, le stockage des bois ;
- de connaître l'histoire de la lutherie, et particulièrement l'historique des instruments à cordes

frottées ;

- de solfier (chanter les notes en les nommant) une partition de musique pour violon du niveau cours préparatoire au conservatoire national de région.

Dans le domaine de la mise en oeuvre : de préparer, tracer, découper, façonner, ajuster, coller des pièces d'érable et d'épicéa, afin de réaliser une table, un fond et un moule de violon, réaliser la finition.

Ce CAP est préparé uniquement en apprentissage et en un seul lieu en France, au CFA consulaire de la SEPR qui assure l'enseignement général commun aux CAP de l'artisanat. La formation liée au métier se fait en entreprise.

Modules

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - Mobilité

Unité générale (UG) - 01. Expression française

Unité générale (UG) - 02. Mathématiques - sciences physiques

Unité générale (UG) - 03. Vie sociale et professionnelle

Unité générale (UG) - 04. Éducation physique et sportive

Unité professionnelle (UP) - 01. Technologie et histoire de l'art

Unité professionnelle (UP) - 02. Mise en oeuvre

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

L'objectif du CAP est l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 599

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/599>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b130.html>

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
1991	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45595 : Lutherie

Lien(s) vers les métiers (ROME)

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

234 : Décoration, marqueterie et sculpture, luthier, facteur de piano

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
239500	02/01/2019	Information non communiquée

Texte officiel

[Arrêté du 09/08/1989](#)

Publication : 17/08/1989

Descriptif : Arrêté du 9 août 1989 PORTANT CREATION D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LUTHERIE

Code NOR : MENL8901888A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENL8901888A>

Création : Oui

Informations mises à jour le 10/09/2019 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-21465.html>